

PROGRAMME DE RECHERCHE THÉMATIQUE PORTANT SUR
> LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES
DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

PROGRAMME DE RECHERCHE THÉMATIQUE PORTANT SUR
➤ LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES
DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

2002-2003

Santé
et Services sociaux

Québec



en collaboration avec :

• Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Édition produite par :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible à la section **documentation**, sous la rubrique **publications** du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : **www.msss.gouv.qc.ca**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Bibliothèque nationale du Canada, 2001

ISBN 2-550-38503-9

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

© Gouvernement du Québec

1. LE CONTEXTE

Le développement de connaissances sur les conséquences des jeux de hasard et d'argent ainsi que la création d'outils de prévention des situations à risque et des moyens d'intervention pour faire face à des problèmes comme le jeu excessif font l'objet de préoccupations, depuis un certain temps déjà, dans les milieux de la recherche, de l'intervention et parmi les personnes appelées à prendre des décisions. Il semble toutefois, selon le rapport du Vérificateur général du Québec paru en juin 2000, que des lacunes dans l'état des connaissances sur ***les impacts sociaux et économiques des jeux de hasard et d'argent***, entraînent des difficultés dans la prise de décision en ce qui a trait aux interventions à privilégier.

Après la publication de ce rapport, une table interministérielle, présidée par le sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a été mise en place afin d'assurer la concertation entre les ministères et les organismes concernés par le sujet. Cette table a formé un comité sur la recherche dont une partie importante du mandat consiste à élaborer un programme concerté de recherche sur *les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*. Ce comité est formé de représentants et de représentantes du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Finances, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de Loto-Québec et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Il est présidé par le directeur de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation du MSSS.

Dans le but de s'assurer de la rigueur du processus d'élaboration et d'évaluation des devis de recherche et de la qualité scientifique de la recherche, le MSSS a confié au FQRSC le mandat de gérer un programme de subventions et bourses de recherche sur la thématique des jeux de hasard et d'argent.

Les grandes orientations de ce programme de subventions et bourses de recherche ont été établies à partir de plusieurs sources d'information, dont une consultation, qui a eu lieu en avril 2001, avec les milieux de la recherche, de l'intervention et des représentants d'organismes gouvernementaux. De plus, un Forum sur le jeu pathologique, tenu en novembre 2001, a permis d'apporter des compléments aux grandes orientations du programme de recherche prévu pour les trois prochaines années.

Ces orientations portent sur l'environnement socioéconomique des jeux de hasard et d'argent et sur leurs conséquences individuelles et collectives. Elles visent principalement à soutenir la décision et l'intervention dans ce domaine en mettant une emphase particulière sur les jeunes, sur les personnes âgées et sur les membres des communautés culturelles.

La recherche sur les effets des jeux de hasard et d'argent, amorcée depuis le début des années 80, s'est articulée autour des questions de la prévalence et

des impacts du jeu excessif sur les individus, dans une perspective principalement psychologique, et ce, tant au Canada qu'au Québec ou ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Australie. Si la recherche sur les répercussions psychologiques du jeu a constitué la préoccupation principale des différentes équipes de recherche, celle ayant trait aux impacts sociaux, économiques, politiques et culturels des jeux de hasard et d'argent a été peu explorée au Québec et ailleurs dans le monde. En 2000, la tenue d'un premier symposium sur les répercussions sociales et économiques des jeux de hasard et d'argent à Whistler, en Colombie-Britannique, a mis en évidence la nécessité d'élargir les perspectives en ce domaine.

Parmi les constatations faites à Whistler, on peut relever que, dans les recherches actuellement en cours, les taux de prévalence varient d'un lieu à l'autre, qu'il est difficile d'évaluer la portée réelle des études faites sur l'ensemble de la problématique puisqu'elles ont recours à des méthodologies difficilement comparables et vérifiables, que les données y sont souvent trop parcellaires, les populations couvertes trop restreintes, et ce, même si des efforts importants sont faits pour élargir les recherches à de plus grands ensembles et selon des perspectives longitudinales.

Le programme de recherche thématique proposé vise justement à élargir les perspectives et à combler un certain nombre de lacunes observées pour répondre aux préoccupations de la société québécoise et des personnes qui ont à prendre des décisions sur les meilleures façons d'assurer un équilibre entre les avantages que peut procurer le jeu et les inconvénients qu'il est susceptible d'entraîner. Dans cette optique, les partenaires de la table interministérielle et du comité de la recherche du MSSS ont exprimé la nécessité d'orienter la production de connaissances sur les caractéristiques des joueurs et sur les conséquences relatives aux coûts de tous ordres engendrés par les jeux de hasard et d'argent dans la société en général et dans l'environnement des joueurs en particulier.

Les travaux de recherche que soutiendra ce programme devront donc être conçus de manière à permettre aux ministères et aux organismes impliqués d'avoir accès à de l'information plus substantielle, voire à des données probantes, pour qu'ils puissent prendre des décisions quant aux meilleurs choix à faire pour prévenir les effets indésirables des jeux de hasard et d'argent ou en réduire la portée.

2. LE PROGRAMME DE RECHERCHE

Le programme de recherche thématique portant sur les jeux de hasard et d'argent vise prioritairement le développement, la réalisation et la diffusion, auprès d'un large éventail d'organismes décideurs, de recherches pertinentes sur les impacts économiques et sociaux des jeux de hasard et d'argent. Il veut susciter une préoccupation constante quant à la disponibilité de données sur le sujet et à la conception d'indicateurs pour mesurer ces impacts. Il privilégiera un élargissement des perspectives de recherche en incitant les chercheurs et les chercheuses de plusieurs disciplines à participer à la recherche, notamment des domaines social, politique, économique, psychologique, de même qu'en matière de santé mentale ou de santé publique.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- accroître le nombre, affirmer la pertinence et améliorer la qualité des recherches réalisées sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ;
- encourager les chercheurs et les chercheuses de tous les domaines à cibler des thèmes jugés prioritaires pour le Québec et dont il est fait état dans ce programme ;
- encourager l'émergence de nouveaux champs ou objets de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ;
- encourager la formation de nouveaux chercheurs et de nouvelles chercheuses autour de la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ;
- mettre à la disposition des chercheurs et des chercheuses des moyens pour concevoir des stratégies de vulgarisation, des stratégies de transfert et de diffusion des résultats de la recherche auprès de la communauté scientifique, des milieux de la pratique, de l'intervention et des instances chargées de l'élaboration de politiques.

Les thèmes généraux et les priorités de recherche

Quatre thèmes généraux ont été jugés prépondérants et des priorités ont été établies pour la première année de fonctionnement du programme de recherche. Ces priorités seront revues chaque année pendant la durée du programme. Les chercheuses et les chercheurs sont fortement encouragés à établir des liens entre ces différents thèmes et priorités.

Les thèmes généraux

a) Les représentations relatives au jeu et les caractéristiques des joueurs

L'exercice de consultation qui a mené à la création du programme a mis en évidence le besoin de disposer de connaissances plus approfondies sur le phénomène du jeu sous l'angle, notamment, des représentations que l'on se fait du rôle et des fonctions du jeu. Ces représentations touchent les différentes valeurs, croyances et perceptions que l'on rencontre, par rapport au jeu, dans la population et chez les joueurs, selon leurs caractéristiques (comportement, milieu socioculturel, etc.). Une meilleure connaissance de ces représentations permettra aux instances décisionnelles et aux milieux de l'intervention d'ajuster les programmes de prévention et d'intervention.

Les questions abordées sous ce thème pourraient porter, entre autres :

- sur les fondements des jeux de hasard et d'argent ;
- sur les caractéristiques des personnes et des populations qui s'y adonnent, de celles qui ont un problème de dépendance à ce sujet, de celles qui ont le plus de risques de développer un problème de dépendance par rapport au jeu ainsi que sur les problèmes qui y sont associés (ex : présence de comorbidité). Une préoccupation devrait être accordée à certains groupes particulièrement vulnérables notamment, les jeunes, les personnes âgées et les membres des communautés culturelles ;
- sur les facteurs à considérer pour protéger les personnes s'adonnant au jeu et leur famille des excès du jeu et de leurs répercussions indésirables.

b) L'environnement et l'accessibilité

Le thème de l'environnement et de l'accessibilité est primordial si l'on veut établir des liens entre les diverses conséquences économiques et sociales des jeux de hasard et d'argent dans une perspective principalement macrosociale (qui touche, à titre indicatif, les grands choix de société, les orientations prises par le Québec à l'égard du jeu, les préoccupations des grands groupes sociaux).

Les connaissances à développer sur ce thème pourraient porter sur les objets suivants :

- le rôle de l'État comme régulateur de l'accessibilité des jeux de hasard et d'argent (proximité des occasions, des types de jeu et des lieux, législation) ;
- le rôle des médias et des différentes formes de publicité ;
- les particularités régionales ;
- l'influence des nouvelles technologies (dont Internet) ;
- le profil des exploitants et de la clientèle.

c) Les conséquences et les coûts

Les besoins de connaissances sur les conséquences socioéconomiques du jeu dans une perspective principalement microsociale (qui a trait, à titre indicatif, aux individus et à leur environnement : délinquance, criminalité, faillites, suicides etc.) sont à la base du thème portant sur les conséquences et les coûts du jeu qui peuvent avoir des effets potentiels sur :

- la famille ;
- le réseau social ;
- les trajectoires de vie ;
- l'environnement immédiat du joueur ;
- les demandes de services de divers types (services de santé, services sociaux, services juridiques) ;
- les environnements qui influencent les joueurs (à titre indicatif : les mécanismes qui agissent sur la dépendance aux appareils de loterie vidéo).

Les besoins de connaissances se situent aussi bien au niveau des préjudices associés aux jeux que des bénéfices qu'en tirent les personnes et la communauté (à titre indicatif : plaisir, loisir etc.).

d) Les stratégies de prévention et d'intervention

Le besoin d'acquérir des connaissances est particulièrement important, par ailleurs, pour la conception d'outils, de programmes et de mesures visant à informer le joueur et son environnement et à intervenir auprès d'eux, à prévenir les problèmes ou à les dépister. Il comprend aussi les recherches dont l'objectif est de faire le suivi et l'évaluation de ces différents instruments.

Les priorités pour l'an 2002-2003

Le comité sur la recherche, piloté par le ministère de la Santé et des Services sociaux, a retenu deux axes qui lui paraissent prioritaires pour l'année 2002-2003. Ce choix n'exclut pas la possibilité de présenter des projets sur d'autres thèmes relatifs au programme ; toutefois, les projets articulés autour de ces priorités seront privilégiés.

Axe 1 : Les caractéristiques des joueurs et l'environnement du jeu

En plus de fournir des données factuelles sur les caractéristiques des joueurs, les recherches devraient permettre d'augmenter les connaissances sur l'environnement social et culturel de ceux-ci et sur la question de la comorbidité.

Par ailleurs, il existe de nombreuses données dans les ministères et organismes sur l'offre de jeu ; celles-ci pourraient servir, entre autres, à enrichir les

connaissances sur l'accessibilité du jeu et sur ses liens avec les caractéristiques socioéconomiques locales et régionales afin qu'il soit possible d'avoir une vision plus globale de l'environnement du jeu.

Axe 2 : Les conséquences et les coûts

L'autre priorité sur laquelle les recherches devraient mettre l'accent a trait à l'accroissement des connaissances sur les méthodes et variables susceptibles d'étoffer un cadre d'analyse pour déterminer quels sont les coûts et les conséquences socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. Des ébauches ont déjà été faites sur le plan international et les recherches menées dans le cadre du programme de recherche thématique portant sur les jeux de hasard et d'argent, devraient permettre d'enrichir, à partir de la réalité du Québec, les efforts déployés ailleurs.

Dans l'optique du programme, les questions entourant les conséquences socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent doivent être largement touchées, et un accent particulier doit être mis sur les priorités retenues afin d'éclairer les décisions et les interventions. Il devrait également permettre aux chercheurs et aux chercheuses d'aborder ces questions dans une perspective comparative, notamment aux niveaux canadien et international, entre les hommes et femmes et entre différentes catégories de la population. Dans tous les cas, les projets proposés dans ce programme devront expliciter leur apport à une meilleure compréhension des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.

3. LES MODALITÉS DU PROGRAMME

Les considérations générales¹

Le programme de recherche thématique répond aux critères déjà établis par le FQRSC quant à la recevabilité des demandes de subventions et bourses de carrière, quant aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux critères d'évaluation, aux rapports scientifique et financier, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les chercheuses et les chercheurs sont invités à consulter la brochure descriptive des programmes du FQRSC ou à consulter son site Internet (www.fqrsc.gouv.qc.ca).

Ce programme s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs en provenance d'universités, d'instituts, de centres de recherche ou aux équipes de recherche associées à des organismes de santé, à des associations, à des prestataires de

¹ Considérations tirées de la Brochure *Programmes de subventions et bourses de carrière du CQRS – 2002-2003*.

services, à des autorités régionales ou à des ministères qui s'intéressent à ce domaine et qui sont prêts à mettre un accent particulier sur les thématiques jugées prioritaires. Les subventions à la recherche et les bourses qui sont offertes pour l'année 2002-2003 sont les suivantes :

- subvention générale de recherche ;
- subvention de recherche évaluative ;
- subvention de recension des écrits ;
- subvention d'aide au transfert et à la diffusion des connaissances ;
- bourse de carrière.

Les chercheuses et les chercheurs qui recevront un financement dans le cadre de ce programme seront invités, à l'occasion, à participer à différentes activités de suivi pour mettre à profit l'évolution de leurs travaux et les résultats de leurs recherches auprès des partenaires du programme.

Les demandes de subventions ou de bourses de carrière doivent être remplies sur le formulaire approprié, que l'on peut obtenir dans le site Internet du FQRSC. Les candidates et les candidats sont priés de remplir leur demande sur le formulaire en format électronique ; les textes à joindre à la demande doivent aussi être transmis de manière électronique. Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet rédigés sur le formulaire de la demande doivent être en français.

Le *curriculum vitae* des chercheuses et des chercheurs doit être saisi dans le site Internet du FQRSC (www.fqrsc.gouv.qc.ca) et être transmis également sous format électronique. Dans certains cas, des pièces particulières (ex : lettres d'autorisation et d'appui, relevés de notes) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates limites fixées pour le dépôt des demandes.

L'approbation du projet par un comité d'éthique de la recherche est exigée, à moins que les chercheurs puissent justifier, dans la description de leur projet, qu'ils n'ont pas à remplir cette exigence. Le versement de la subvention est conditionnel au dépôt du certificat de déontologie.

Des autorisations écrites pour l'accès aux données, aux fichiers et pour joindre les personnes, de même que les garanties nécessaires au bon déroulement d'une recherche doivent être obtenues auprès des personnes en mesure de les donner, à moins qu'on puisse en justifier l'absence dans la description du projet. Le financement demandé ou obtenu d'autres sources pour le même projet doit être mentionné sur le formulaire de demande ; des détails doivent être donnés quant à la durée du projet et au montant demandé ou obtenu.

Le FQRSC entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et des évaluatrices et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les bourses destinées aux étudiants sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires venant des milieux scientifiques. Les membres de ces comités sont choisis d'après leur champ de compétence, leur expérience en matière de recherche subventionnée et leur capacité de travailler en équipe.

La lettre d'intention et le devis de recherche

La lettre d'intention

Afin d'éviter qu'une demande de subvention ou bourse soit jugée non admissible, les candidats et les candidates doivent **obligatoirement**, dans le cas du présent programme, présenter une lettre d'intention dans laquelle ils démontrent que l'objet de leur recherche se situe dans le champ d'intérêt du programme et que la chercheuse ou le chercheur principal y est admissible. **Pour le concours de l'année 2002-2003, la date limite de présentation de la lettre d'intention est fixée au vendredi 8 février 2002.** L'acceptation d'une lettre d'intention ne préjuge pas du résultat de l'évaluation de la qualité scientifique d'un projet de recherche faite par un comité de pairs.

La lettre d'intention comprend :

- une description sommaire du projet (trois pages), incluant :
 - le titre et la description sommaire du projet (problématique, objectifs poursuivis, méthodologie, résultats anticipés et enveloppe budgétaire) ;
 - une proposition des modalités de suivi des travaux et de transfert des connaissances ;
- une présentation de l'équipe de recherche (une page) avec la description du rôle de chaque chercheur dans la réalisation du projet. Le *curriculum vitæ* de la chercheuse ou du chercheur principal doit être rédigé à partir du formulaire se trouvant dans le site Internet du FQRSC (www.fqrsc.gouv.qc.ca) ; seul ce *curriculum vitæ* est nécessaire à cette étape ;
- une bibliographie sommaire (une page) regroupant des ouvrages relatifs à la problématique et aux procédés méthodologiques qui seront utilisés.

L'évaluation de la lettre d'intention

La pertinence des lettres d'intention est évaluée par un comité formé des partenaires du programme de recherche thématique (MSSS - FQRSC). Les critères d'évaluation de la pertinence des projets sont les suivants :

- l'adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans le programme et, de façon plus précise, aux priorités qui y sont définies ;
- la nature et la portée des retombées anticipées ;
- les modalités de la concertation envisagée avec les partenaires du projet ;
- les compétences des chercheuses et des chercheurs et leur capacité de répondre aux questions de recherche de façon rigoureuse et novatrice ;
- les stratégies prévues pour le transfert des connaissances.

Le comité des partenaires fait part de ses propositions au FQRSC, qui en informe les équipes de recherche et invite celles qui ont été retenues à présenter un devis complet. Les résultats de l'évaluation de la pertinence des projets sont de nouveau pris en considération au moment de l'évaluation scientifique du devis, puisque les membres du comité de pairs qui font cette évaluation en sont informés.

Le devis de recherche

Pour présenter un devis de recherche, les équipes retenues à l'étape d'évaluation de la pertinence du projet doivent utiliser le formulaire se trouvant dans le site Internet du FQRSC (www.fqrsq.gouv.qc.ca). **Pour le concours de l'année 2002-2003, la date limite de présentation du devis de recherche a été fixée au 22 avril 2002.** Le devis de recherche doit contenir les renseignements suivants :

- la description du projet (quinze pages), comprenant :
 - la problématique de la recherche (incluant la recension des écrits) ;
 - les objectifs et les hypothèses de recherche ;
 - la démarche méthodologique ;
 - les résultats anticipés ;
 - les étapes de réalisation ;
 - la stratégie de transfert des connaissances : milieux visés et moyens de diffusion retenus ;
 - la diffusion scientifique ;
 - les retombées du projet dans les milieux partenaires et les autres milieux concernés ;
 - les rôles et fonctions des chercheuses et des chercheurs et des autres membres de l'équipe ;
 - les considérations d'ordre éthique.
- la bibliographie (deux pages) ;
- les *curriculum vitae* de la chercheuse ou du chercheur principal et des membres de l'équipe de recherche, doivent être remplis à même le formulaire fourni dans le site Internet ;
- la justification des prévisions budgétaires ;

- le certificat d'éthique, le cas échéant (voir l'article 2.5.5 du règlement général du FQRSC) et les lettres d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet de recherche.

Les conditions d'octroi de ces subventions sont les mêmes que celles indiquées dans la brochure *Programmes de subvention et de bourse de carrière du Conseil québécois de la recherche sociale 2002-2003*.

L'évaluation scientifique des devis

Un comité de pairs procède à l'évaluation scientifique des devis soumis et recommande au FQRSC et à ses partenaires le ou les devis à retenir. Une ou des personnes représentant les partenaires et une autre, représentant le FQRSC assistent à la rencontre d'évaluation scientifique à titre d'observatrices.

Les critères d'évaluation scientifique sont les suivants :

- la qualité scientifique du devis soumis :
 - perspective théorique et avancement des connaissances ;
 - méthodologie proposée ;
- les retombées anticipées :
 - retombées potentielles en relation avec l'objectif du projet ;
 - stratégie retenue pour le transfert et l'appropriation des connaissances ; identification des interlocuteurs visés par ce transfert, justification de ce choix et description des principaux moyens envisagés pour favoriser l'appropriation des connaissances ;
 - qualité de la participation des milieux en ce qui concerne le transfert et l'appropriation des connaissances.
- l'adéquation des compétences de l'équipe de recherche par rapport au projet soumis :
 - formation, expérience et compétence scientifique des chercheuses et des chercheurs et de leur équipe par rapport à l'objet d'étude ;
- la rigueur et la justification des prévisions budgétaires, y compris celles ayant trait au transfert des connaissances ;
- la précision et le réalisme du calendrier.

Le président ou la présidente du comité informe le conseil d'administration du FQRSC et le MSSS de la décision prise et il revient à ces derniers de statuer sur l'octroi de la subvention. À chaque étape (préparation de la lettre d'intention et préparation du devis), le FQRSC s'assure de donner le temps suffisant aux équipes de recherche pour mener ces opérations à bien.

Les lettres d'intention et les devis de recherche doivent être expédiés au :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
140, Grande-Allée Est, bureau 470
Québec (Québec), G1R 5M8

Pour information s'adresser à

Marie-Thérèse Duquette
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
(514) 873-2293
Courriel : marie-therese.duquette@mrst.gouv.qc.ca

Michel Duchesneau
Ministère de la Santé et des Services sociaux
(418) 266-7062
Courriel : michel.duchesneau@msss.gouv.qc.ca

